

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS741

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Elle rend compte chaque année au Parlement des actualisations du référentiel et des audits des systèmes de vérification de l'âge mis en œuvre par les services de communication au public en ligne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.